RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

29 septembre 2026

N° E26000108 /80

TRIBUNAL ADMINISTRATIF AMIENS

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 25/09/2026, la lettre par laquelle M. le Maire de la Saint-Maximin demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision du Règlement Local de Publicité (R.L.P.) de la commune de Saint-Maximin ;

Vu le code de l'environnement ;
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Michel Leroy, directeur d'établissement médico-social en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Patrick Mounaix, directeur de l'Institut des Métiers de l'Artisanat en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Maire de Saint-Maximin, à M. Michel Leroy et M. Patrick Mounaix.

Fait à Amiens, le 29 septembre 2026

Le président,

Thierry SORIN